

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel  
Sur le Prix et la Qualité du Service  
Public de l'eau potable

**Exercice 2023**

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



# Table des matières

Envoyé en préfecture le 16/01/2025  
Reçu en préfecture le 16/01/2025  
Publié le 16/01/2025  
ID : 081-200066124-20241212-230\_2024-DE



1.	Caractérisation technique du service public de l'eau.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
1.4.	Eaux brutes.....	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes d'exploitation.....	9
2.4.	Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2023 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

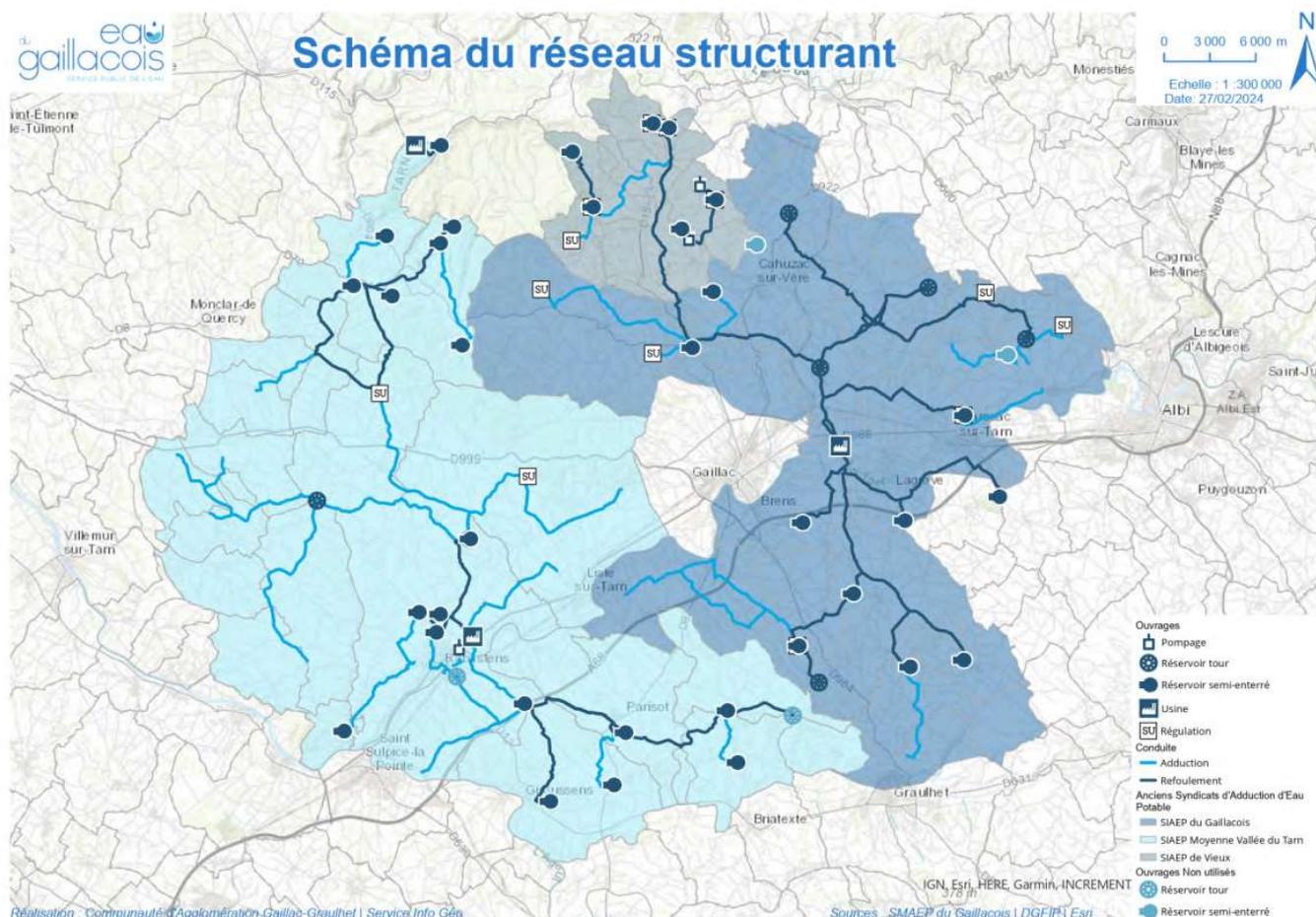
# 1. Caractérisation technique du service

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2016 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes. Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2025 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2026.

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes et communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Fayssac, Gaillac, Graulhet, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgraïsses, Montans, Montels, Rivières, Sénouillac et Técoü ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ; **Communes de Amarens, Donnazac, Frousseilles et Noailles**.
- **Secteur de Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Campagnac, Itzac, Le Verdier, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou et Vieux.



## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

## 1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2023, près de 50 208 habitants pour **26 212 abonnés** (12 831 sur Rabastens, 12 602 sur Rivières et 779 sur Vieux).

## 1.4. Eaux brutes

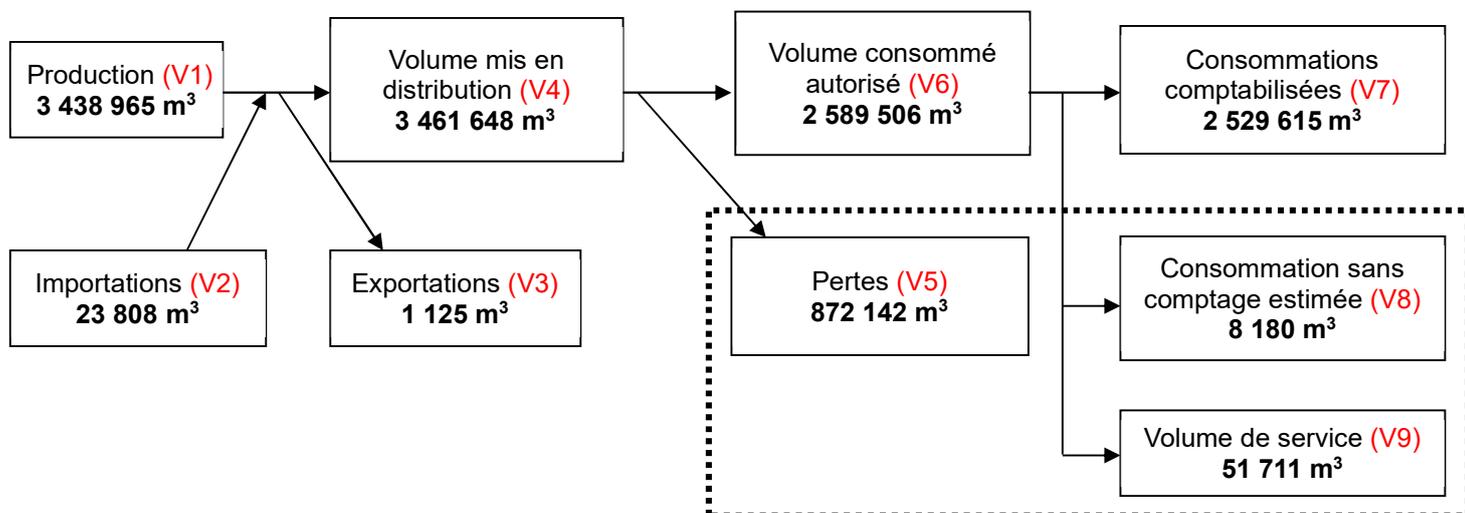
Le service public d'eau potable a prélevé **3 611 100 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023 (4 084 449 pour l'exercice 2022). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m <sup>3</sup> /H	6 239	4 142	- 33.61 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m <sup>3</sup> /H	2 052 328	1 791 180	- 12.72%
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m <sup>3</sup> /H	1 885 314	1 721 070	- 6.22%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m <sup>3</sup> /H	90 025	58 596	- 34.91 %
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m <sup>3</sup> /H	30 523	19 002	- 37.75 %
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m <sup>3</sup> /H	20 020	17 110	- 14.54 %
<b>Total</b>		1 654 m <sup>3</sup> /H	<b>4 084 449</b>	<b>3 611 100</b>	<b>- 11.59 %</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **2.74 %** (3.59% en 2022).

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



**Production (V1)** : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

**Importations (V2)** : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

**Exportations (V3)** : Vente d'eau à la Mairie de Penne

**Volume mis en distribution (V4)** : V1 + V2 - V3

**Pertes (V5)** : V4 - V6

**Volume consommé autorisé (V6)** : V7 + V8 + V9

**Consommations comptabilisées (V7)** : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

**Consommation sans comptage estimée (V8)** : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

**Volume de service (V9)** : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

### 1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage des Abriols à Larroque	5 455	3 540	- 35.11 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	2 022 898	1 771 211	- 12.44 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 705 229	1 569 506	-7.96%	80
Forage de Guirbonde à Itzac	90 025	58 596	- 34.91 %	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	30 523	19 002	- 37.75 %	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	20 020	17 110	- 14.54 %	80
<b>Total volume produit (V1)</b>	<b>3 874 150</b>	<b>3 438 965</b>	<b>- 11.23%</b>	<b>80</b>

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

### 1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	804	740	- 7.96 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	1 080	716	- 33.70 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	20 301	22 352	+10.10 %	80
<b>Total volume importé (V2)</b>	<b>22 185</b>	<b>23 808</b>	<b>+ 7.32 %</b>	<b>80</b>

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

#### 1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 338 596	1 234 008	- 7.81%
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières	1 253 219	1 223 659	- 2.39%
Total vendu aux abonnés du secteur de Vieux	72 865	71 948	- 1.26%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 664 680</b>	<b>2 529 615</b>	<b>- 5.33%</b>
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	813	1 125	+ 38.38%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>813</b>	<b>1 125</b>	<b>+ 38.38%</b>

Pour le secteur de Rivières, afin de rester sur une année de consommation (et non une année et demie), seule la relève d'avril 2022 a été intégrée dans le présent rapport.

#### 1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	7 220	0%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières	1 400	600	- 57.14%
Consommation sans comptage Secteur de Vieux	5 110	360	- 92.95%
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>13 730</b>	<b>8 180</b>	<b>- 40.42%</b>
Volume de service Secteur de Rabastens	14 610	26 435	+ 80.94%
Volume de service Secteur de Rivières	9 000	9 100	+ 1.11%
Volume de service Secteur de Vieux	30 959	16 176	- 47.75%
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>54 569</b>	<b>51 711</b>	<b>- 5.24%</b>

#### 1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 360 426	1 267 663	- 6.82%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières	1 263 619	1 233 359	- 2.39%
Volume consommé autorisé Secteur de Vieux	108 934	88 484	- 18.77%
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>2 732 979</b>	<b>2 589 506</b>	<b>- 5.25%</b>

#### 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 036 kilomètres** (1 020 km sur Rabastens, 914 km sur Rivières, 102 km sur Vieux).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Tranche unique	1.53 €/m <sup>3</sup>	1.95 €/m <sup>3</sup>	+ 27.45 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Tranche° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	2.05 €/m <sup>3</sup>	2.00 €/m <sup>3</sup>	- 2.44 %
(tranches en m <sup>3</sup> /an)	Tranche° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )	2.38 €/m <sup>3</sup>	2.25 €/m <sup>3</sup>	- 5.46 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	85.80 €/an	66.35 €/an	- 22.67 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Tranche unique	1.6934 €/m <sup>3</sup>	2.10 €/m <sup>3</sup>	+ 24.01 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Redevance pour prélèvement	0.2426 €/m <sup>3</sup>	0.00 €/m <sup>3</sup>	-100.00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.33 €/m <sup>3</sup>	0.33 €/m <sup>3</sup>	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

Dans la délibération du 14 décembre 2021, le Président a présenté l'objectif de convergence tarifaire avant le terme du mandat. Cette convergence a été conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, au maintien de la capacité de financement des investissements et des obligations réglementaires (comme les amortissements) nécessaires à la bonne marche et à la pérennité des activités du Syndicat. Concernant le secteur de Rabastens, une augmentation du prix de l'eau a été réalisée tous les 6 mois afin d'atteindre une harmonisation sur les trois secteurs en octobre 2023. Il n'y a depuis qu'une seule tranche, la consommation est facturée au prix unique de 2,20 €HT/m<sup>3</sup>.

## 2.2. Facture d'eau type

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025



ID : 081-200066124-20241212-230\_2024-DE RPQS-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	183.60 €	234.00 €	+ 27.45 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>249.95 €</b>	<b>300.35 €</b>	<b>+ 20.16 %</b>
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	15.93 €	18.70 €	+ 17.39 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>55.53 €</b>	<b>58.30 €</b>	<b>+ 4.99 %</b>
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>305.48 €</b>	<b>358.83 €</b>	<b>+ 17.46 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>2.55 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2.99 €/m<sup>3</sup></b>	<b>+ 17.25 %</b>

Secteur de Rivières	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	164.00 €	160.00 €	- 2.44 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )	95.20 €	90.00 €	- 5.46 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>325.55 €</b>	<b>316.35 €</b>	<b>- 2.83 %</b>
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	20.08	19.58 €	- 2.49 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>59.68 €</b>	<b>59.18 €</b>	<b>- 0.84 %</b>
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>385.23 €</b>	<b>375.53 €</b>	<b>- 2.52 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>3.21 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3.13 €/m<sup>3</sup></b>	<b>- 2.50 %</b>

Secteur de Vieux	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	85.80 €	66.35 €	- 22.67 %
Part proportionnelle	Tranche unique	203.20 €	252.00 €	+ 24.01 %
Part proportionnelle	Redevance pour prélèvement	29.11 €	0 €	- 100 %
<b>Total revenant à la collectivité</b>	Abonnement + consommation	<b>318.11 €</b>	<b>318.35 €</b>	<b>+ 0.08 %</b>
<b>Redevances et taxes</b>				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.67 €	19.69 €	+ 0.10 %
<b>Total des taxes et redevances</b>		<b>59.27 €</b>	<b>59.29 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Total Facture de 120 m<sup>3</sup></b>		<b>377.38 €</b>	<b>377.38 €</b>	<b>+ 0.07 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>3.14 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3.14 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0 %</b>

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

## 2.3. Recettes d'exploitation

### Recettes de la collectivité :

Type de recette Secteur de Rabastens	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 013 252 €	3 367 792 €	+ 11.77 %
<i>dont abonnements</i>	829 674 €	853 747 €	+ 2.90 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	6 616 €	0 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 013 252 €</b>	<b>3 374 408 €</b>	<b>+ 11.99 %</b>
Recettes liées aux travaux	239 860 €	273 695 €	+ 14.11 %
<b>Total des recettes</b>	<b>3 253 112 €</b>	<b>3 648 103 €</b>	<b>+ 12.14 %</b>

Type de recette Secteur de Rivières	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 538 741 €	3 443 604 €	- 2.69 %
<i>dont abonnements</i>	839 392 €	849 886 €	+ 1.25 %
Recettes vente d'eau non domestiques	1 028 €	0 €	- 100.00 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 539 769 €</b>	<b>3 443 604 €</b>	<b>- 2.69%</b>
Recettes liées aux travaux*	183 392 €	179 613 €	- 2.06 %
<b>Total des recettes</b>	<b>3 723 161 €</b>	<b>3 623 217 €</b>	<b>- 2.68 %</b>

Type de recette Secteur de Vieux	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	203 691 €	210 294 €	+ 3.24 %
<i>dont abonnements</i>	55 735 €	55 266 €	- 0.84 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>203 691 €</b>	<b>210 294 €</b>	<b>+ 3.24 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2023 : **7 028 306 €** (6 756 712 € sur l'exercice 2022).

## 2.4. Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat

Prix de l'abonnement annuel	Nombre d'abonné	Recette 2023 €	Prix Moyen annuel
Secteur de Rabastens	12 751	853 747 €	66.9553€
Secteur de Rivières	12 602	849 886 €	67.4406 €
Secteur de Vieux	779	55 266 €	70.9448 €
<b>Total Syndicat du Gaillacois</b>	<b>26 132</b>	<b>1 758 899 €</b>	<b>67,31€</b>

Prix du mètre cube consommé	Volume vendu en m <sup>3</sup>	Recette 2023 €	Prix Moyen du m <sup>3</sup>
Secteur de Rabastens	1 206 076	2 520 661 €	2.0900 €
Secteur de Rivières	1 216 695	2 593 718 €	2.1318 €
Secteur de Vieux	71 948	155 028 €	2.1547 €
<b>Total Syndicat du Gaillacois</b>	<b>2 494 719</b>	<b>5 269 407 €</b>	<b>2.1122€</b>

Le prix moyen de l'abonnement annuel sur l'ensemble du syndicat est de **67.10 €HT/an**

Le prix moyen du volume d'eau consommé sur l'ensemble du syndicat est de **2.11 €HT/m<sup>3</sup>**

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m<sup>3</sup> comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m<sup>3</sup>) est de **3,16 €TTC/m<sup>3</sup>**.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
<b>Secteur de Rabastens</b>				
Microbiologie (P101.1)	63	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	63	4	0	100 %
<b>Secteur de Rivières</b>				
Microbiologie (P101.1)	59	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	59	4	0	100 %
<b>Secteur de Vieux</b>				
Microbiologie (P101.1)	17	0	1	94.12 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	18	1	0	100 %
<b>Ensemble du service</b>				
Microbiologie (P101.1)	133	1	1	99.25 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	134	9	0	100 %

La non-conformité par rapport aux limites de qualité concerne un prélèvement effectué le 01/08 au robinet du cimetière du Verdier dans lequel aurait été dénombré 1 entérocoque. Cette présence d'entérocoque n'a été confirmée ni par nos auto-contrôles réalisés avant purge et désinfection du réseau, ni par la contre analyse diligentée par l'ARS le 10/08/2023.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE A</b>	<b>15 au maximum</b>		<b>15</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	10
<b>TOTAL PARTIE B</b>	<b>30 au maximum</b>		<b>25</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL PARTIE C</b>	<b>75 au maximum</b>		<b>60</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120 au maximum</b>		<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation (ILC) est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau aux exigences du décret du 27 janvier 2012. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{V6 / \text{Linéaire de réseau}}{365} =$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	69.36 %	73.32 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.79	3.40

Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	72.27 %	77.02 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.83	3.70

Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	66.49 %	75.41 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	1.96	2.39

Ensemble du syndicat	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	<b>70.16 %</b>	<b>74.81 %</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	<b>3.70</b>	<b>3.48</b>

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas comptés lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.25** m<sup>3</sup>/j/km (1,66 en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1.17** m<sup>3</sup>/j/km (1,57 en 2022).

En milieu rural (Densité < 25 abonnés/km) en utilisant le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le rendement est considéré comme bon lorsque l'indicateur linéaire de perte est inférieur à 1,5 m<sup>3</sup>/km/j, acceptable lorsqu'il est compris entre 1.5 et 2.5 m<sup>3</sup>/km/j, médiocre lorsqu'il supérieur à 2.5 m<sup>3</sup>/km/j. Ce bon chiffre est le résultat d'une vigilance accrue de l'ensemble des agents du syndicat.

### 3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2022	Exercice 2023
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	1.77	1.81
	Secteur de Rivières	5.63	5.86
	Secteur de Vieux	0	5.10
	<b>Ensemble du Syndicat</b>	<b>7.40</b>	<b>15.07</b>
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.24 %	0.27 %
	Secteur de Rivières	0.50 %	0.53 %
	Secteur de Vieux	0.75 %	1.55 %
	<b>Ensemble du Syndicat</b>	<b>0.38 %</b>	<b>0.45 %</b>

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.45 %** (0.38 % en 2022).

Sur l'année 2023, dans le cadre des travaux d'interconnexion du secteur de Vieux sur la ressource de Rivières 11 kilomètres de tuyaux en polyéthylène haute densité (PEHD) ont été posés entre le réservoir de la Pierre Plantée, situé en limite de Gaillac, Broze et Castelnau de Montmiral, et le centre d'Iltzac, plus 1,3 kilomètres pour aller vers Vieux. Ces nouvelles canalisations ont permis d'abandonner 5,1 kilomètres d'anciennes conduites, comptés en renouvellement du réseau. Ce projet explique le montant important des investissements réalisés sur le secteur de Vieux indiqué en page 15.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2022	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage des Abriols à Larroque	5 455	80	3 540	80
Rivière Tarn à Rabastens	2 022 898	80	1 771 211	80
Rivière Tarn à Rivières	1 705 229	50	1 569 506	80
Forage de Guirbonde à Itzac	90 025	80	58 596	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	30 523	80	19 002	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	20 020	80	17 110	80
<b>Total volume produit (V1)</b>	<b>3 874 150</b>	<b>66,80</b>	<b>3 438 965</b>	<b>80</b>

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** (66.80 % en 2022).

## 4. Financement des investiss

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire un remplacement des branchements en plomb par du PEHD et laiton.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	16	14
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.13 %	0.11 %

Branchements Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Branchements Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2023 est de **0.05 %** (0.06 % en 2022).

### 4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	572 750 €	1 020 850 €
Montants des subventions en €	1 353 €	40 278 €

Secteur de Rivières	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 235 272 €	2 171 510 €
Montants des subventions en €	162 897 €	1 179 294 €

Secteur de Vieux	Exercice 2022	Exercice 2023 *
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	121 139 €	2 129 373 €
Montants des subventions en €	0 €	675 000 €

\* Réalisation de près de 80% des travaux de pose de canalisation d'interconnexion du secteur de Vieux sur la ressource de Rivières décrits en page 13. Sur l'année 2023, seulement 675 000 € ont été versés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les 1 354 800 € d'aides prévues.

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		37 245 938 €	35 424 408 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 781 981 €	1 866 298 €
	En intérêts	943 888 €	1 021 477 €

L'encours de la dette du syndicat au 31-12-2023 est de **35 424 408 €** (37 245 938 € au 31-12-2022).

### 4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2022	Exercice 2023
Trois secteurs	2 175 590.01 €	<b>2 209 178.34 €</b>

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **2 209 178.34 €** (2 175 590.01 € en 2022).

**4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice**  
**la qualité du service à l'usager et les performances envi**



Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2023	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	6 870 €	
	Réhabilitation de réservoirs (Saint-Jean)	511 060 €	
	Equipement usine de traitement de Foncoussière	17 296 €	
	Interco. réseau de Saint-Sulpice (études)	38 389 €	
	Achat de compteurs	37 686 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	76 652 €	
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	11 308 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	62 453 €	
	Renouvellement, renforcement et extension réseau Lisle-sur-Tarn, Salvagnac, Rabastens, Grazac, Mézens	253 087 €	40 278 €
	Renouv. fibro DN200 Pet en Fabre (études)	6 049 €	
Rivières	Acquisition de terrain	4 000€	
	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Bernac, Labastide de Lévis, Cestayrols, Marssac sur Tarn, Labessière Candeil	228 894€	16 747€
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	9 951€	
	Matériel et logiciels informatiques	10 998€	
	Acquisition de matériel d'exploitation et véhicules	82 017€	
	Réhabilitation de réservoirs, clôtures	21 992€	
	Usine de Traitement de Rivières	70 226€	
	Réaménagement site de Lieurac, remplacement toiture local pompage, périmètres de protection	41 953€	
	Achat de compteurs abonnés équipés de radio	17 470€	
	Renforcement refoulement nord-est	1 684 009€	1 162 547€
Vieux	Travaux sur conduites eau potable	7 190 €	
	Pompes - matériel divers (La Dugarié)	37 463 €	
	Interconnexion au réseau du secteur de Rivières	2 084 720 €	675 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 321 733 €</b>	<b>1 894 572 €</b>

## 5. Actions de solidarité et de co-décentralisée dans le domaine

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

ID : 081-200066124-20241212-230\_2024-DE:RPQS-DE



### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant des abandons de créances		74 050.63 €	<b>44 199.35 €</b>
Dont Part collectivité		65 573.91€	<b>35 725.72 €</b>
Nombre de demandes reçues		337	<b>93</b>

Pour l'année 2023, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m<sup>3</sup> d'eau vendu a été de **0.0177 €/m<sup>3</sup>** (0.0278 €/m<sup>3</sup> en 2022).

Aides accordées au titre de l'écrêtement ou dégrèvement	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombres d'aides accordées	211	<b>197</b>
Soit en m <sup>3</sup>	37 056 m <sup>3</sup>	<b>33 091 m<sup>3</sup></b>

Pour rappel, les aides sont accordées suivant deux dispositifs :

- l'écrêtement qui a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement qui peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écrêtement.

En 2023 :

- 26 804 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 128 écrêtements,
- 6 287 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 69 dégrèvements.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

ID : 081-200066124-20241212-230\_2024-DE:RPQS-DE



		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 400	50 208
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2.93	3.17
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	99.25 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70.16 %	74.81 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.66	1.25
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.57	1.17
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.38 %	0.45 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66,80	80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0.0278 €/m <sup>3</sup>	0.0177 €/m <sup>3</sup>

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION POTABLE DU GAILLACOIS

## SECTEUR RABASTENS

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## Exercice 2023



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable .....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1) .....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1) .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
4.	Financement des investissements .....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers .....	20
4.3.	État de la dette du service .....	20
4.4.	Amortissements.....	20
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2023 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique d



## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS
- Caractéristiques : Syndicat Mixte Fermé
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi – **SECTEUR DE RABASTENS** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beauvais-sur-Tescou, Busque, Couffouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière-Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac



- Existence d'une CCSPL  Oui  Non

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert **24 291** habitants au 31/12/2023 (24 153 au 31/12/2022).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **12 831** abonnés au 31/12/2023 (12 617 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
BEAUVAIS	179	191		191	+ 6.70 %
BUSQUE	335	338		338	+ 0.90 %
COUFOULEUX	1418	1 436	1	1 437	+ 1.34 %
GIROUSSENS	805	808		808	+ 0.37 %
GRAZAC	328	336		336	+ 2.44 %
LA SAUZIÈRE-ST-JEAN	160	162		162	+ 1.25 %
LARROQUE	166	167		167	+ 0.60 %
LISLE-SUR-TARN	2515	2 604		2 604	+ 3.54 %
LOUPIAC	237	238		238	+ 0.42 %
MONTDURAUSSE	87	259		259	+ 2.30 %
MONTGAILLARD	183	89		89	+ 1.09 %
MONTVALEN	104	104		104	0 %
MEZENS	255	259		259	+ 1.57 %
PARISOT	461	465		465	0 %
PEYROLE	277	280		280	+ 1.08 %
PUYBEGON	325	327		327	+ 0.62 %
PUYCELSI	417	422		422	+ 1.20 %
RABASTENS	3119	3 163		3 163	+ 1.41 %
ROQUEMAURE	224	225		225	+ 0.45 %
SAINT-GAUZENS	48	47		47	-2.08 %
SAINT-URCISSE	123	126		126	+ 2.44 %
SALVAGNAC	670	675		675	+ 0.75 %
TAURIAC	181	183		183	+ 1.10 %
<b>Total</b>	<b>12617</b>	<b>12 830</b>	<b>1</b>	<b>12 831</b>	<b>+ 1.70 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12.58** abonnés/km au 31/12/2023 (12.19 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.89** habitants/abonné au 31/12/2023 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **94.16** m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (105.86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 795 322 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (2 058 567 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage des Abriols	Nappe souterraine	5 m <sup>3</sup> /H	6 239	4 142	-33.61 %
RIVIERE LE TARN RABASTENS	Eau de surface	840 m <sup>3</sup> /H (débit nominal autorisé)	2 052 328	1 791 180	-12.72 %
<b>Total</b>			<b>2 058 567</b>	<b>1 795 322</b>	<b>-12.79 %</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0.30%** (0.30% en 2022).

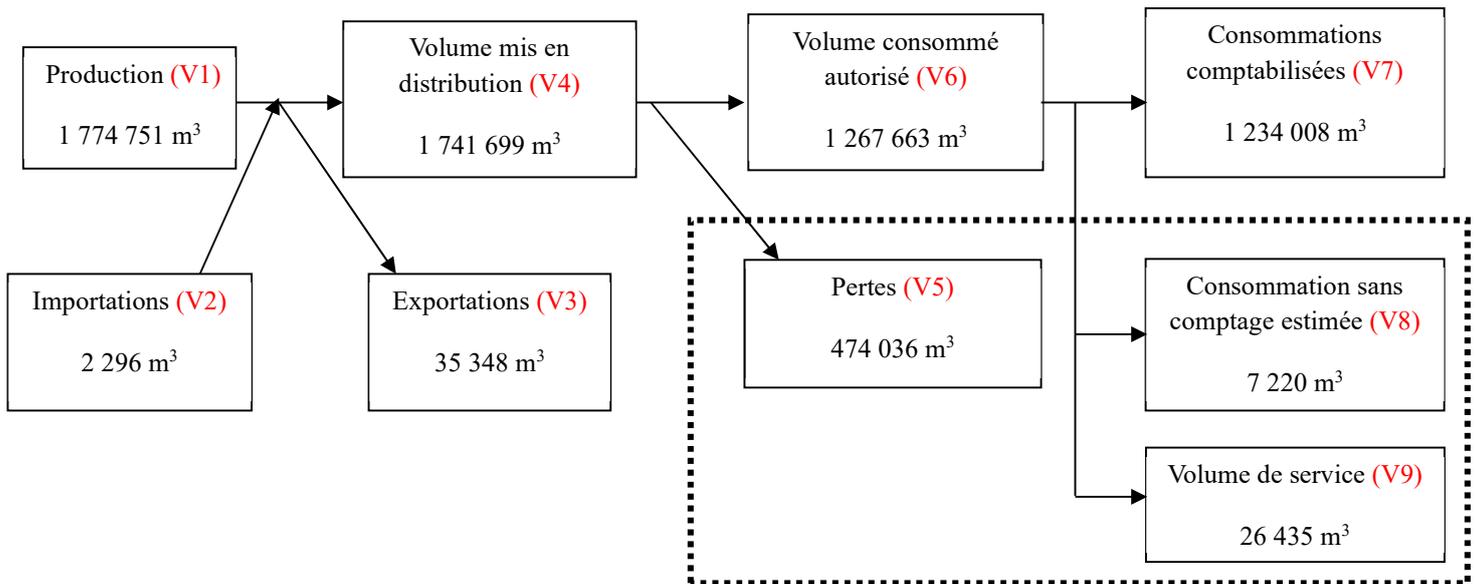
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Observations
	<b>NEANT</b>		

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



**(Production-V1)** : Volume produit station de traitement Rabastens + Volume produit Forage Les Abriols

**(Importations-V2)** : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) + Importation d'eau au SAEP du Gaillacois (Rivières)

**(Exportations-V3)** : Exportation d'eau au SAEP du Gaillacois (Rivières) + Vente à Penne

**(Volume mis en distribution-V4)** :  $V1 + V2 - V3$

**(Pertes-V5)** :  $V4 - V6$

**(Volume consommé autorisé-V6)** :  $V7 + V8 + V9$

**(Consommations comptabilisées-V7)** : Volume relevé station de traitement Rabastens + Volume relevé Forage Les Abriols + Borne de puisage + Volume dégrèvement + Volume écrêtement

**(Consommation sans comptage estimée-V8)** : Bornes Incendies + Prise d'eau autorisée sur le réseau + Purge nouveaux réseaux

**(Volume de service-V9)** : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

### 1.6.2. Production

La nouvelle station d'eau potable a été mise en service le 16/10/2018.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Foncoussière – 81800 RABASTENS	Traitement poussé (physique-chimique+affinage+désinfection)

Le traitement de la nouvelle station d'eau potable est le suivant : pré-ozonation, coagulation, floculation, décantation (décanteur lamellaire à lit de boue pulsé), filtration sur sable, inter-ozonation, filtration sur charbon actif en grain, désinfection au chlore gazeux.

Le service a également un forage desservant 20 abonnés et la Mairie de Penne (vente en gros)

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Les Abriols – 81140 LARROQUE	Traitement simple (filtration + désinfection)

Une filtration sur sable (sous pression) a été mise en place le 07/12/2018.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (lavage des équipements)

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage des Abriols	5 455	3 540	- 35.11 %	80
RIVIERE LE TARN RABASTENS	2 022 898	1 771 211	- 8.04 %	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 028 353</b>	<b>1 774 751</b>	<b>-12.5 %</b>	<b>80</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
VEOLIA (Gaillac-81600)	804	740	-7.96 %	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>804</b>	<b>740</b>	<b>-7.96 %</b>	<b>80</b>

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

***Le service n'achète pas d'eau brute qu'il traite lui-même.***

**1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice**

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 333 492	1 205 255	- 9.61%
Abonnés non domestiques	2 120	2 908	+ 37.17 %
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>1 335 612</b>	<b>1 208 163</b>	<b>- 9.54 %</b>
Export vers le secteur de RIVIERES du SMAEP du GAILLACOIS	46 186	34 223	- 25.9 %
Vente Mairie de Penne	813	1 125	+ 38.38 %
<b>Total exporté vers d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>46 999</b>	<b>34 223</b>	<b>- 27.18 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**1.6.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)**

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume comptabilisé (V7)</b>	<b>1 338 596</b>	<b>1 234 008</b>	<b>-7.81 %</b>
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>7 220</b>	<b>7 220</b>	<b>0 %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>14 610</b>	<b>26 435</b>	<b>+80.94 %</b>

**1.6.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)**

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 360 426</b>	<b>1 267 663</b>	<b>-6.82 %</b>

**1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 020** kilomètres au 31/12/2023 (1 018 au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les tarifs applicables aux 01/01/2022, au 01/01/2023 et au 01/12/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/12/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	66.35 €	66,35 €	66,35 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
Prix au m <sup>3</sup>	1,53 €/m <sup>3</sup>	1,95 €/m <sup>3</sup>	2,20 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %	5,5 %
<b>Redevances</b>			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 2019/039 du 27/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération 2020/029 du 15/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération 2021/020 du 14/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération 2022/017 du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

L'harmonisation des tarifs sur les 3 secteurs est effective depuis la relève d'octobre 2023. Il n'y a qu'une seule tranche, la consommation est depuis facturée au prix unique de 2,20 €HT/m<sup>3</sup>.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022, au 01/01/2023 et au 01/12/2023 pour référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %	Au 01/12/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>					
Part fixe annuelle	66,35	66,35	0 %	66,35	0 %
Part proportionnelle	183,60	234,00	+ 27,45 %	264,00	+ 12,82 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	249,95	300,35	+ 20,16 %	330,35	+ 9,99 %
<b>Taxes et redevances</b>					
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0 %	39,60	0 %
TVA	15,93	18,70	+ 17,39 %	20,35	+ 8,82 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,53	<b>58,30</b>	+ 4,99 %	59,95	+ 2,83 %
<b>Total</b>	<b>333,33</b>	<b>358,83</b>	<b>+ 17,46 %</b>	<b>390,30</b>	<b>+ 8,77 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,78</b>	<b>2,99</b>	<b>+ 17,25 %</b>	<b>3,25</b>	<b>+ 8,70 %</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **SEMESTRIELLE**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **SEMESTRIELLE**

Dans la délibération du 14 décembre 2021, le Président a présenté l'objectif de convergence tarifaire avant le terme du mandat. Cette convergence a été conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, au maintien de la capacité de financement des investissements et des obligations réglementaires (comme les amortissements) nécessaires à la bonne marche et à la pérennité des activités du Syndicat. Concernant le secteur de RABASTENS, une augmentation du prix de l'eau a été réalisée tous les 6 mois afin d'atteindre une harmonisation sur les trois secteurs (RIVIERES-RABASTENS-VIEUX) en octobre 2023.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>3 013 252 €</b>	<b>3 367 792 €</b>	<b>+ 11,77 %</b>
<i>dont abonnements</i>	829 674 €	853 747 €	+ 2,90 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	<b>6 616 €</b>	<b>0 %</b>
Total recettes de vente d'eau	<b>3 013 252 €</b>	<b>3 374 408</b>	<b>+ 11,99 %</b>
Recettes liées aux travaux	239 860 €	273 695 €	+ 14,11 %
Contribution exceptionnelle du budget général (Cpt/7083)	7 772 €	<b>2 342 €</b>	<b>- 69,87 %</b>
Autres recettes (Cpt/703+7065+7068)	18 575 €	<b>16 179 €</b>	<b>- 12,90 %</b>
Total autres recettes	<b>266 207 €</b>	<b>292 216 €</b>	<b>+ 9,77 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 279 459 €</b>	<b>3 666 714 €</b>	<b>+ 11,81%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **3 374 408 €** (3 013 252 € au 31/12/2022).

### 3. Indicateurs de perform

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes aux références de qualité exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes aux références de qualité exercice 2023
Microbiologie	68	0	69	0
Paramètres physico-chimiques	68	13	69	4

#### ANALYSES 2023

(Extrait du rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'A.R.S.)

#### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute (Tarn)

(Station de production de Rabastens)

Sur la période, 12 prélèvements ont été réalisés sur la ressource alimentant l'unité de production :

Bactériologie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	0	0

Physicochimie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	0	0

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau de production

(Station de production de Rabastens)

Sur la période, 12 prélèvements ont été réalisés en sortie de station :

Bactériologie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	0	0

Physicochimie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	2	16.7

Il y a eu 2 dépassements de références de qualité pour température (25°C) :

- Eau sortie station : 27.1°C, le 12/07/2023
- Eau sortie station : 28°C, le 22/08/2023

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau du réseau de distribution

Sur la période, 45 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de transport (point de prélèvement réseaux) :

Bactériologie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	0	0

Physicochimie	Nombre de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite *	0	0
Référence **	2	0

Il y a eu 2 dépassements de références de qualité pour température (25°C) :

- Commune de Lisle-sur-Tarn : 26.6°C, le 19/07/2023
- Commune de Busque : 27.5°C, le 24/07/2023

\* Les limites de qualité sont les valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Les eaux doivent respecter les valeurs inférieures ou égales aux limites de qualité, qui concernent :

- Les paramètres microbiologiques
- Les paramètres physicochimiques

\*\* Les références de qualité sont les valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Lorsque les caractéristiques de l'eau s'écartent de ces valeurs de référence, des enquêtes et des vérifications particulières sont conduites pour comprendre la situation et apprécier les risques sanitaires éventuels. Le cas échéant, la situation doit être corrigée.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité, par rapport aux valeurs limites de qualité	Taux de conformité, par rapport aux valeurs limites de qualité
	exercice 2022	exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non : 0 point		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

(A)-Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



(B)-Indice linéaire de consommation :

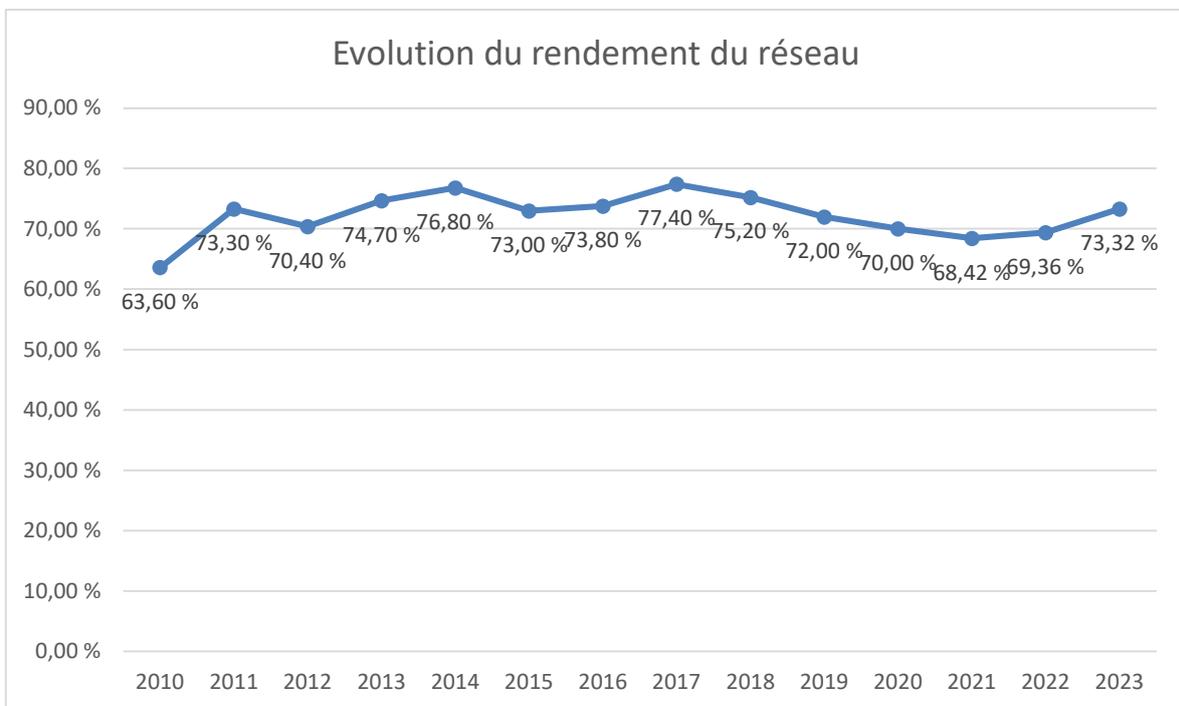
V6 / Linéaire de réseau

365

(C) -A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = V7/V4 * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
(A)-Rendement du réseau	69.36 %	73.32 %
(B)-Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3.79	3.40
(C)-Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67.53 %	69.37 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,36** m<sup>3</sup>/j/km (1.73 m<sup>3</sup>/j/km en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1,23** m<sup>3</sup>/j/km (1.67 m<sup>3</sup>/j/km en 2022).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0.93	6.93	2.11	1.77	1.81

Au cours des 5 dernières années, **13.55** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.27** % (0.24% en 2022).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80** % (80% en 2022)

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	12 617	<b>12 831</b>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	<b>2</b>
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	16	<b>14</b>
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,02 %	<b>0.01 %</b>
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,13 %	<b>0.11 %</b>

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	552 750 €	1 020 850 €
Montants des subventions en €	1 353 €	40 278 €

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est indiqué dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements est indiquée dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

**4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice**  
**qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service)**

Objet des travaux - 2022	Montants des travaux réglés en 2023	Subventions accordées
Sécurisation alarme Châteaux / Usine	6 870 €	
Réhabilitation de réservoirs (Saint-Jean)	511 060 €	
Equipement usine de traitement de Foncoussière	17 296 €	
Interco. réseau de Saint-Sulpice (études)	38 389 €	
Achat de compteurs	37 686 €	
Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	76 652 €	
Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	11 308 €	
Aménagement site de l'Hermitage	62 453 €	
Renouvellement, renforcement et extension réseau Lisle-sur-Tarn, Salvagnac, Rabastens, Grazac, Mézens	253 087 €	40 278 €
Renouv. fibro DN200 Pet en Fabre (études)	6 049 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 020 850 €</b>	<b>40 278 €</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération** **dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***

Les montants des abandons de créance sont indiqués dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

### ***5.2. Aide au paiement des factures d'eau***

Les aides accordées en 2023 sur le secteur de Rabastens sont les suivantes :

- 24 317 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 114 écrêtements,
- 1 421 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 20 dégrèvements.

Pour rappel

- l'écrêtement a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écrêtement.

## 6. Tableau récapitulatif des in

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 153	<b>24 291</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2.78	2.99
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69.36 %	73.32 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.73	1.36
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1.67	1.23
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.24 %	0.27 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %

## Rapport annuel

S.A.E.P. DU GAILLACOIS – Secteur de RIVIERES

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU POUR TOUTES LES COMMUNES.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	15
■	CONTINUTE DU SERVICE.....	15
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	15
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE .....	16
■	TAUX D'IMPAYES .....	16
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	16
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le secteur de RIVIERES du S.A.E.P. DU GAILLACOIS regroupe les communes de AMARENS, BERNAC, BRENS, BROZE, CADALEN, CAHUZAC-SUR-VERE, CASTANET, CASTELNAU-DE-LEVIS, CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, CESTAYROLS, DONNAZAC, FAYSSAC, FRAUSSEILLES, GAILLAC, GRAULHET, LABASTIDE-DE-LEVIS, LABESSIERE-CANDEIL, LAGRAVE, LASGRAISSES, MARSSAC-SUR-TARN, MONTANS, MONTELS, NOAILLES, RIVIERES, SAINTE-CROIX, SENOUILAC et TECOU.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

24 646 habitants desservis d'après le rapport de l'ARS.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Production et distribution d'eau potable, renforcement et extension des réseaux  
Branchements  
Gestion et administration.

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Prise de Rivières RIVIERES Prélèvement d'eau de surface	780	1 835 314	1 721 070	-6.22%
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 835 314</b>	<b>1 721 070</b>	<b>-6.22%</b>

### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
GAILLAC	1 080	716
S.A.E.P. du GAILLACOIS – Secteur de RABASTENS	46 186	32 143

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation
Usine de Lieurac RIVIERES Traitement complet	15 600	1 705 229	1 569 506	-7.96%

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	1 705 229	1 569 506	-7.96%
Importations	47 266	32 859	-30.48%
<b>Total général</b>	<b>1 752 495</b>	<b>1 602 365</b>	<b>-8.57%</b>

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	12 318	12 602	+2.30%
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>12 318</b>	<b>12 602</b>	<b>+2.30%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• *Répartition des abonnés par commune*

AMARENS	37
BERNAC	98
BRENS	1210
BROZE	65
CADALEN	715
CAHUZAC-SUR-VERE	739
CASTANET	98
CASTELNAU-DE-LEVIS	780
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	708
CESTAYROLS	303
DONNAZAC	48
FAYSSAC	166
FRAUSSEILLES	61
GAILLAC	368
GRAULHET	199
LABASTIDE-DE-LEVIS	550
LABESSIERE-CANDEIL	355
LAGRAVE	1111
LASGRAISSES	286
MARSSAC-SUR-TARN	1898
MONTANS	742
MONTELS	54
NOAILLES	101
RIVIERES	584
SAINTE-CROIX	263
SENOUILLAC	557
TECOU	506
<b>Total des abonnés</b>	<b>12 602</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	1 705 229	1 569 506	-7.96%
Volume importé	47 266	32 859	-30.48%
Volume exporté	2 975	795	-73.28%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 749 520</b>	<b>1 601 570</b>	<b>-8.46%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 252 269	1 216 695	-2.84%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	950	0	-100.00%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 253 219</b>	<b>1 216 695</b>	<b>-2.91%</b>

Rappel : afin de rester sur une année de consommation (et non une année et demie), seule la relève d'avril 2022 a été prise en compte pour l'exercice 2022.

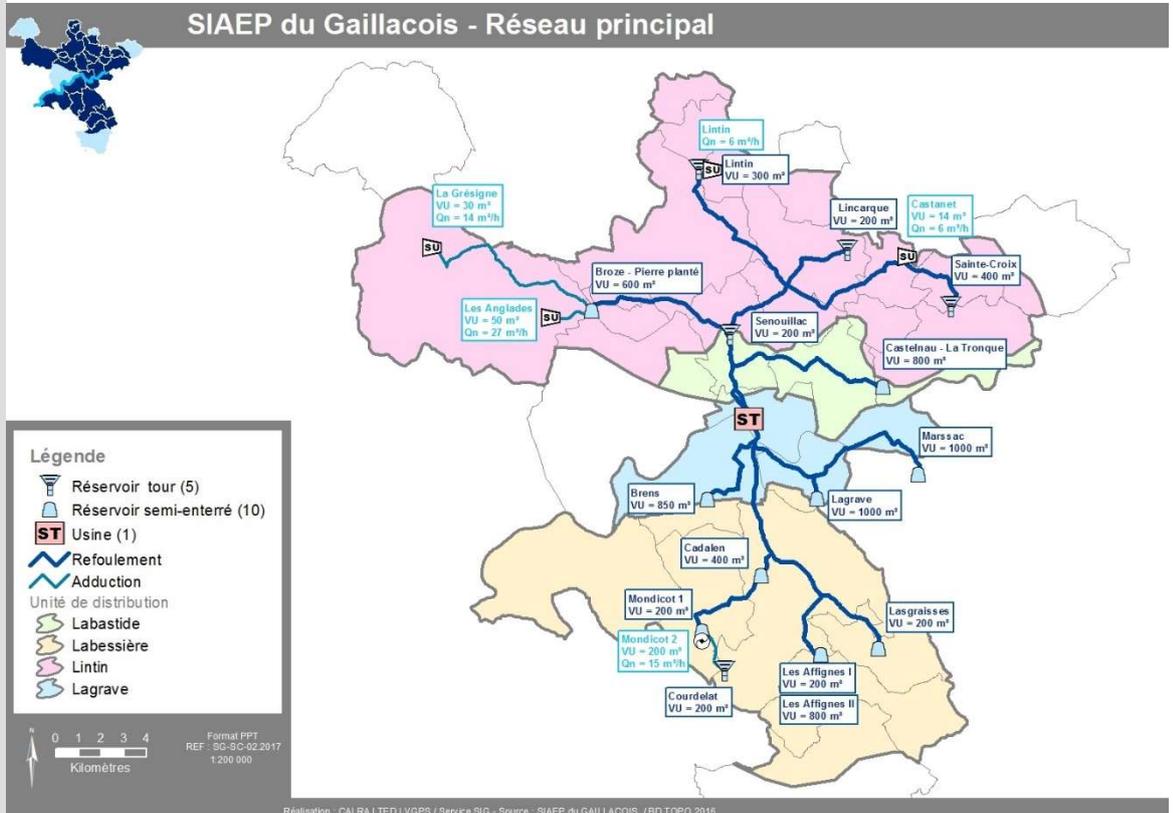
La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 97m³ en 2023. Elle était de 102 m³ en 2022.

### • Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
SAEP du GAILLACOIS – Secteur de VIEUX	2 975	795

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	905.00	914.00	+ 0,99 %



# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/12/2019	Tarifs 2020 + 2021
15/12/2020	Tarifs 2021 + 2022
14/12/2021	Tarifs 2022 + 2023
15/12/2022	Tarifs 2023 + 2024
14/12/2023	Tarifs 2024 + 2025

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables (d'avance) annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

(voir tarifs page 7)

### ● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée intégralement à l'agence de l'eau.  
Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes les communes ont la même tarification :

2019	0.330€ HT le m <sup>3</sup>
2020	0.330€ HT le m <sup>3</sup>
2021	0.330€ HT le m <sup>3</sup>
2022	0.330€ HT le m <sup>3</sup>
2023	0.330€ HT le m <sup>3</sup>

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66.35	66.35	+0.00%
	Abonnement Diam 30 mm	134.03	134.03	+0.00%
	Abonnement Diam 40 mm	204.95	204.95	+0.00%
	Abonnement Diam 60 mm	307.88	307.88	+0.00%
	Gros Consommateur	1025.55	1025.55	+0.00%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (Tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	2.05	2.00	-2.44%
	N° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )	2.38	2.25	-5.46%
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

Légère baisse du prix de l'Eau du secteur de Rivières avant harmonisation des tarifs sur les 3 secteurs à partir de la relève d'octobre 2023.

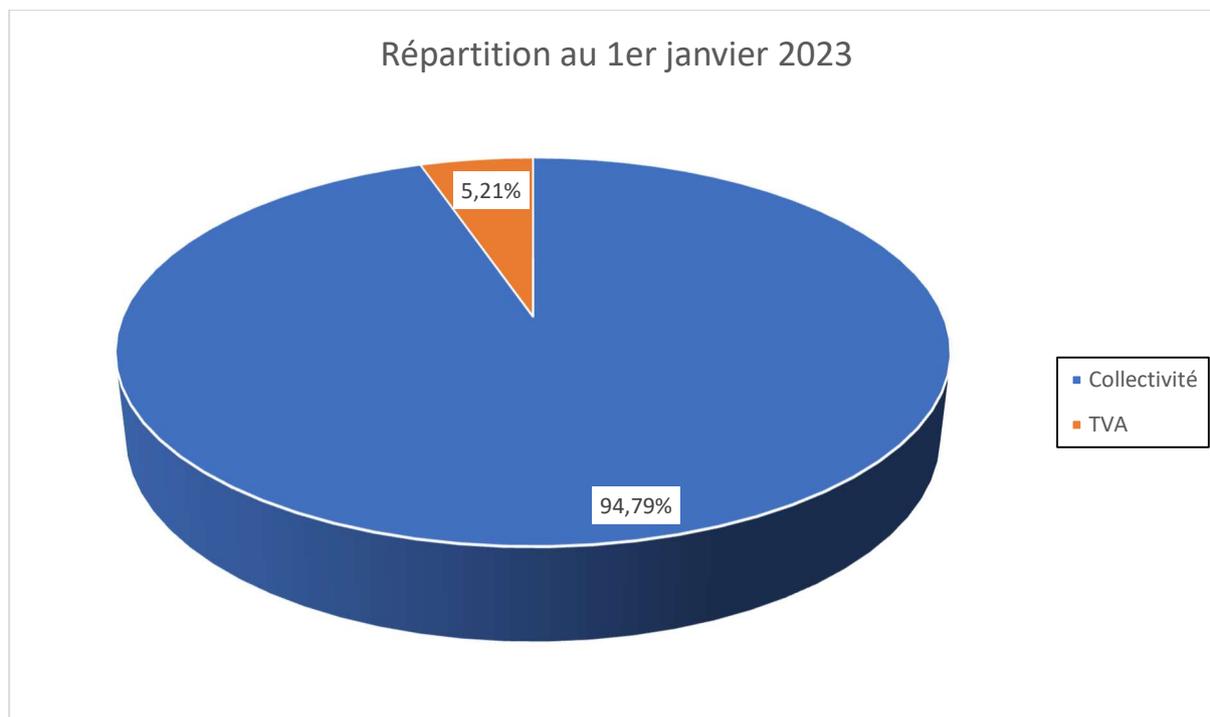
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
Collectivité	325.55	316.35	-2.83%
TVA	17.91	17.40	-2.85%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>343.46</b>	<b>333.75</b>	<b>-2.83%</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2.83%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2.781€/m<sup>3</sup>



## ■ LE PRIX DE L'EAU POUR toutes les communes (avec redevance)

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66.35	66.35	+0.00%
	Abonnement Diam 30 mm	134.03	134.03	+0.00%
	Abonnement Diam 40 mm	204.95	204.95	+0.00%
	Abonnement Diam 60 mm	307.88	307.88	+0.00%
	Gros Consommateur	1025.55	1025.55	+0.00%
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (Tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 80 m <sup>3</sup> )	2.05	2.00
N° 2 (au-delà de 80 m <sup>3</sup> )		2.38	2.25	-5.46%
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance de pollution domestique	0.330	0.330	+0.00%
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

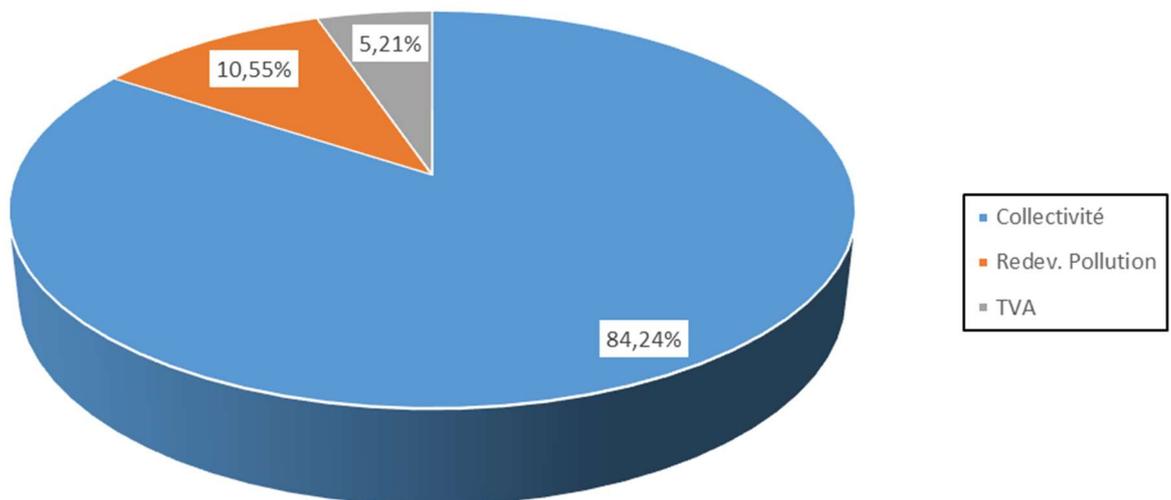
	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Collectivité	325.55	316.35	-2.83%
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	+0.00%
TVA	20.08	19.58	-2.49%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>385.23</b>	<b>375.53</b>	<b>-2.52%</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2.83%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3.129 €/m<sup>3</sup>

Répartition au 1er janvier 2023



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	3 538 741.24€	3 443 604.43€	- 2.69%
dont abonnements	839 391.90€	849 885.84€	+ 1.25%
Recettes vente d'eau non domestiques	1028.40€	0.00€	- 100.00%
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	0,00 €	0,00 €	
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0,00 €	0,00 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 539 769.64€</b>	<b>3 443 604.43€</b>	<b>- 2.69%</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	183 391.79€	179 613.20€	-2.06%
<b>Total des recettes</b>	<b>3 723 161.43€</b>	<b>3 623 217.63€</b>	<b>-2.68%</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS le 18 mars 2024.

Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

### Résultats du contrôle réglementaire par rapport aux limites et références de qualité sur la production et la distribution :

	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	59	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	1	98.30 %
Conformité Physico-chimique	59	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	4	93.22 %

### Répartition par points de prélèvement :

Eau de production	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	12	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	12	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	2	83.33 %

Il y a eu à l'usine de Rivières une alerte sur l'équilibre calco-carbonique, eau agressive, sur un prélèvement effectué le 22 mai 2023. De plus, le 12 juillet la température de l'eau a été mesurée à 26°C (pour une limite de référence à 25°C).

Eau distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	47	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	1	97.87 %
Conformité Physico-chimique	47	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	2	95.74 %

Il y a eu deux dépassements de la référence de qualité de l'eau sur la température de l'eau distribuée (> 25°C) : 28,8°C mesurés le 19/07 à la mairie de Montans et 27°C mesurés le 01/08 à la mairie de Cadalen. De plus, une alerte a été lancée suite à un prélèvement effectué le 19/09 à l'école de Cestayrols dans lequel aurait été dénombré 1 bactérie coliforme non confirmée par nos auto-contrôles ni la contre analyse diligentée par l'ARS le 22/09.

Eau brute (pour information)	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	12	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	12	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	0%	Aucune action
	20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Prise de Rivières

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 17 février 2023
---	------	---------------------------------------

### Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

<b>80 %</b>
-------------

## CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

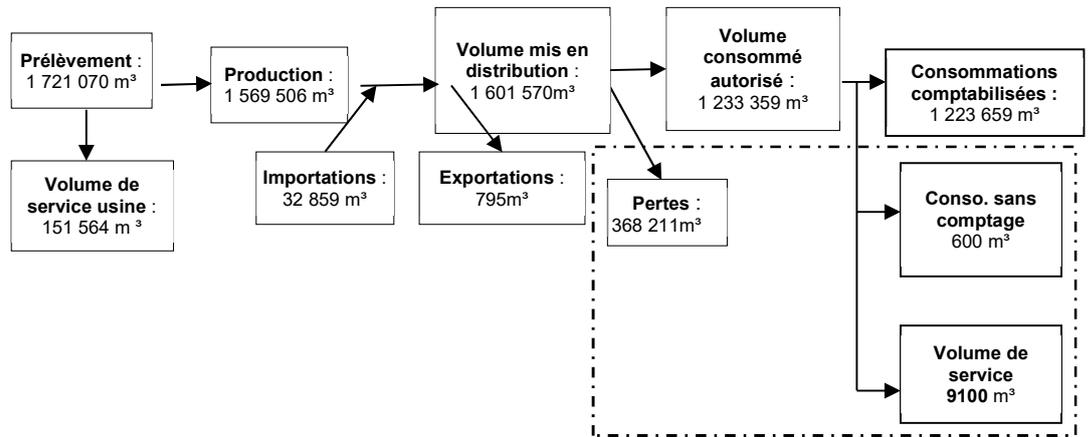
Les grands ouvrages-réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

PARTIE A : Plan des réseaux	Nombre de points	Points obtenus
<b>1-</b> Existence d'un plan des réseaux de : transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	10	10
<b>2-</b> Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
<b>TOTAL PARTIE A</b>	<b>15</b>	<b>15</b>



<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau</b>	<b>Nombre de points</b>	<b>Points obtenus</b>
<p><b>5-</b> Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes, vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.</p> <p>Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.</p>	10 10	10 10
<p><b>6-</b> Le plan des réseaux mentionne : la localisation des branchements.</p> <p>Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.</p>	10 10	10 10
<p><b>7-</b> Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.</p> <p>Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...</p>	10 10	0 10
<p><b>8-</b> Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).</p>	10	10
<p><b>9-</b> Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.</p>	5	0
<b>TOTAL PARTIE C</b>	<b>75</b>	<b>60</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 600 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, chantiers...) sont évalués à 9 100 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 décembre 2013 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	75.88%	77.57%	73.69%	72.27%	77.02%

- **indice linéaire de consommation ILC** =

(volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / linéaire de réseau de distribution d'eau (km) x 365 jours

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation ILC [m³/km/j]	3.83	4.22	3.68	3.83	3.70

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

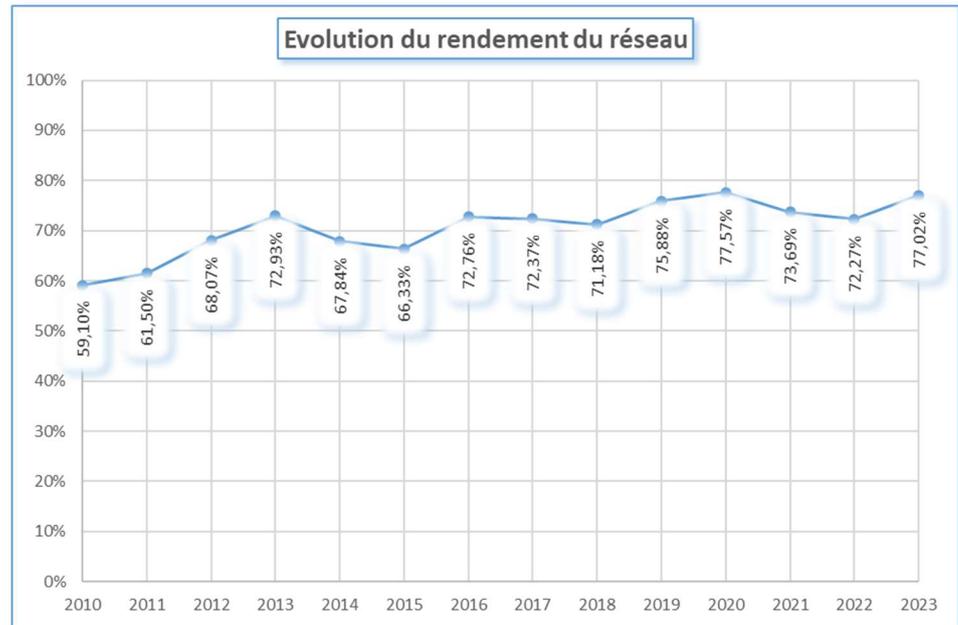
pertes / longueur du réseau hors branchements x 365 jours

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1.22	1.22	1.31	1.47	1.10

(Pour info : plus l'indice est faible, meilleur est le rendement)

En milieu rural en utilisant le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le rendement est considéré comme bon lorsque l'indicateur linéaire de perte est inférieur à 1,5 m³/km/j et acceptable lorsqu'il est compris entre 1.5 et 2.5m3/km/j. Ce bon chiffre est le résultat d'une vigilance accrue de l'ensemble des agents du syndicat et des abonnés qui informent le service de toutes suspicions de fuite.

\* Evolution du rendement du réseau depuis 2010



\* Renouvellement des réseaux

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5.50	2.25	4.80	5.63	5.86
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans par rapport à la longueur de réseau [%]	0.82	0.70	0.62	0.50	0.53

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Pour l'année 2023, 0,64% du réseau a été renouvelé soit 5 860 mètres dont 2 930 mètres effectués en régie.

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans est de **0,53%** de la longueur totale de réseau.

Lors du choix des tronçons de réseau à renouveler deux facteurs sont essentiellement pris en compte : le nombre de fuites constatées durant les années antérieures et les travaux projetés par les autres concessionnaires ou les mairies afin de mutualiser les coûts.

■ CONTINUITÉ DU SERVICE

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Les fuites qui surviennent de façon inopinée sur l'ensemble du réseau syndical nécessitent une intervention urgente de la part des agents pour limiter les pertes d'eau et les risques de coupure généralisée de l'alimentation. Leur réparation engendre des perturbations voire des interruptions du service non programmées et donc non annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Dans le tableau suivant, est récapitulé le nombre de fuites réparées sur les 5 dernières années :

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombres de fuites réparées</b>	113	124	65	87	75
<b>Nombres de casses réparées</b>	24	29	28	31	25

Le taux d'occurrence des interruptions du service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau par milliers d'abonnés survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. N'ayant eu aucune coupure de l'alimentation en eau liée à des problèmes qualitatifs sur l'année, le taux d'occurrence des interruptions du service non programmées est donc estimé à 100/12.602 soit **7,94**.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

### ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le syndicat s'est engagé sur un délai maximal de 15 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant après paiement valant ordre de service.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux de respect du délai</b>	100%	100%	100%	100%	100%

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est indiquée dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

### ■ TAUX D'IMPAYES

Le taux d'impayés au 31 décembre est indiqué dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

### ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est indiqué dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

# ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

## ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions Budget Syndicat
Acquisition de terrain	4 000€		4 000€
Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Bernac, Labastide de Lévis, Cestayrols, Marssac sur Tarn, Labessière Candeil	228 894€	16 747€	212 147€
Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	9 951€		9 951€
Matériel et logiciels informatiques	10 998€		10 998€
Acquisition de matériel d'exploitation et véhicules	82 017€		82 017€
Réhabilitation de réservoirs, clôtures	21 992€		21 992€
Usine de Traitement de Rivières	70 226€		70 226€
Réaménagement site de Lieurac, remplacement toiture local pompage, périmètres de protection	41 953€		41 953€
Achat de compteurs abonnés équipés de radio	17 470€		17 470€
Renforcement refoulement nord-est	1 684 009€	1 162 547€	521 462€
<b>TOTAL</b>	<b>2 171 510€</b>	<b>1 179 294€</b>	<b>992 216€</b>

Branchements en plomb :

L'ensemble des branchements en plombs répertoriés a été renouvelé avant l'exercice 2018.

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre est indiqué dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	905 025.68€	1 358 892.55€	1 384 333.44€	1 432 592.10€

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions Budget Syndicat
Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau	1 558 055€	78 278€	1 479 777 €
Réhabilitation de réservoirs, clôtures	44 648€		44 648€
Usine de traitement de Rivières	207 783€	8 480€	181 410€
Réaménagement site de Lieurac	68 355€		68 355€
Renforcement refoulement nord-est (travaux)	2 905 815€	1 437 452€	1 468 363€
Schéma directeur (opération commune aux 3 secteurs)	150 000€		150 000€

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Les abandons de créances réalisés en 2023 sont indiqués dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

Les aides accordées en 2023 sur le secteur de Rivières sont les suivantes :

- 2 325 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 13 écrêtements,
- 4 639 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 42 dégrèvements.

Pour rappel

- l'écrêtement a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution),
- le dégrèvement peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écrêtement

**RAPPORT ANNUEL**

**EXERCICE 2023**

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

ID : 081-200066124-20241212-230\_2024-DE:RPQS-DE



## **SMAEP DU GAILLACOIS-SECTEUR DE VIEUX**

# **Prix & Qualité**

*service de l'eau potable*

## **DU SERVICE PUBLIC**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**SMAEP du GAILLACOIS – SECTEUR DE VIEUX**  
**566 ROUTE DE LA JANADE 81600 RIVIERES**

**A – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE**

**B – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE**

**C – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L’EAU POTABLE**

**D – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L’EAU POTABLE**

**E – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE  
DOMAINE DE L’EAU**

## **1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le secteur de VIEUX regroupe les communes de :

- . ALOS
- . ANDILLAC
- . CAMPAGNAC
- . ITZAC
- . LE VERDIER
- . SAINT BEAUZILE
- . SAINTE CECILE DU CAYROU
- . VIEUX

## **2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

1 271 habitants

## **3. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie

## **4. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

La collectivité prend en charge :

- . Gestion du service : Fonctionnement
- . Gestion des abonnés : Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
- . Mise en service : branchements
- . Entretien : de l'ensemble des ouvrages
- . Renouvellement : de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, des plantations, des poteaux incendie, du génie civil, matériel de traitement, matériel électrique et de commande, matériel électromécanique
- . Prestations particulières : entretien des points de distributions publics.

## **5. RESSOURCES EN EAU**

*. Points de prélèvement*

*. Importations d'eau*

Depuis le secteur de Rivières du SAEP du Gaillacois : 795 m<sup>3</sup>

Depuis le SM des Eaux du Lévézou Ségala (commune de Tonnac) : 22 352 m<sup>3</sup>

## . *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production	
	(m3/j)	(m3)
Traitement de Guirbonde - ITZAC	280	58 596
Traitement Sesquières - VIEUX Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	180	19 002
Traitement Moulin d'Alos - ALOS	120	17 110

## . *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources (m3)	Production
Ressources propres	94 708
Importations	23 147
<b>TOTAL</b>	<b>117 855</b>

## 6. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023
Abonnements domestiques	779
Abonnements non domestiques	0
<b>TOTAL</b>	<b>779</b>

Les abonnements domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du code de l'environnement.

## . *Répartition des abonnés par commune*

. ALOS	65
. ANDILLAC	64
. CAMPAGNAC	82
. ITZAC	95
. SAINT BEAUZILE	94
. SAINTE CECILE DU CAYROU	83
. LE VERDIER	162
. VIEUX	134



## 9. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote des tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
2009 à 2017	Tarifs sans augmentation
17/11/2017	Tarifs au 01/04/2018-Augmentation
14/12/2021	Tarifs 2022 + 2023
15/12/2022	Tarifs 2023 + 2024-Harmonisation 3 secteurs

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## 10. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations sont établies, semestriellement, au vu du relevé de consommation.

### ***. Redevance de pollution domestique***

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>ER</sup> janvier 2022	1 <sup>ER</sup> janvier 2023
Redevance pollution domestique	0.3300	0.3300

**11. PRIX DE L'EAU - (Tarif hors redevance de pollution domestique)****. Evolution du tarif de l'eau**

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	85.80	66.35	-22.67 %
Part proportionnelle (€HT/an)	Le m <sup>3</sup>	1.6934	2.10	+24.01 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0.2426	0	-100.00 %
	TVA	5.5 %	5.5%	0.00 %

L'harmonisation des tarifs sur les 3 secteurs est prévue à partir de la relève d'octobre 2023.

**. Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>**

	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation
<b>Collectivité</b>	289.00	318.35	+10.16 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	29.11	0	-100.00 %
TVA	17.50	17.51	+0.06 %
<b>TOTAL</b>	<b>335.61</b>	<b>335.86</b>	<b>+0.07 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0.08 %

**12. PRIX DE L'EAU – (y compris redevance pollution)****. Evolution du tarif de l'eau**

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	85.80	66.35	-22.67 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1.6934	2.10	+24.01 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0.2426	0	-100.00 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300	0.3300	0.00 %
	TVA	5.5 %	5.5 %	0.00 %

**. Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>**

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>Variation</b>
Collectivité	289.00	318.35	+10.16 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	29.11	0	-100.00 %
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00 %
TVA	19.67	19.69	+0.10 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>377.38</b>	<b>377.64</b>	<b>+ 0.07 %</b>

<b>Variation COLLECTIVITE (HT)</b>
+0.08 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3.147 €/m<sup>3</sup>

**13. RECETTES D'EXPLOITATION**

**. Recettes de la collectivité**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Recettes de vente d'eau -H.T.		
Recettes vente d'eau domestiques	147 956.37 €	155 027.99 €
Abonnements	55 735.29 €	55 265.60 €
Recettes vente d'eau non domestiques	0.00 €	0.00 €
dont abonnements	0.00 €	0.00 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00 €	0.00 €
Recettes de volume exporté	0.00 €	0.00 €
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0.00 €	0.00 €

<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>203 691.66 €</b>	<b>210 293.59 €</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------

## C - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 14. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS le 19 mars 2024. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire par rapport aux limites et références de qualité :

	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	17	Limite de qualité	1	94.12 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	18	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	1	94.44 %

#### Répartition par points de prélèvement :

Eau de production	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	7	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	7	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	1	85.71 %

Il y a eu à la station de Guirbonde une alerte sur l'équilibre calco-carbonique, eau agressive, sur un prélèvement effectué le 22 août 2023.

Eau distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	10	Limite de qualité	1	90.00 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	11	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %

Une alerte a été lancée suite à un prélèvement effectué le 01/08 au robinet du cimetière du Verdier dans lequel aurait été dénombré 1 entérocoque non confirmé par nos auto-contrôles avant purge et désinfection du réseau, ni par la contre analyse diligentée par l'ARS le 10/08/2023.

Eau brute (pour information)	Nombre de prélèvements réalisés	Identification des seuils réglementaires	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité Bactériologique	5	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %
Conformité Physico-chimique	5	Limite de qualité	0	100.00 %
		Référence	0	100.00 %

Des traces de pesticides ont été détectées régulièrement : 0,021 µg/l d'atrazine déséthyl le 14/03 et 0,149 µg/l de chlorothalonil le 26/10 au puits de Sesquières, 0,204 µg/l de chlorothalonil au Moulin d'Alos le 09/11/2023.

## 15. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### *. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau*

#### **Captage Moulin d'Alos**

<input type="checkbox"/>	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--------------------------	------	---

#### **Captage Sesquière**

<input type="checkbox"/>	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--------------------------	------	---

#### **Captages Guirbonde 1 et 2**

<input type="checkbox"/>	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--------------------------	------	---

#### **Import d'eau traitée depuis le SM des Eaux du Lévézou Ségala**

<input type="checkbox"/>	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--------------------------	------	---

#### **Import d'eau traitée depuis le secteur de Rivières du S.A.E.P. DU GAILLACOIS**

<input type="checkbox"/>	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--------------------------	------	---

#### **Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource**

<b>Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

**. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE A</b>	15 au maximum		<b>15</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	10
<b>TOTAL PARTIE B</b>	30 au maximum		<b>25</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL PARTIE C</b>	75 au maximum		<b>60</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120 au maximum</b>		<b>100</b>

## 17. PERFORMANCE DU RESEAU

- . Production : 94 708 m<sup>3</sup>      Importations : 23 147 m<sup>3</sup>
- . Volume mis en distribution : 117 855 m<sup>3</sup>
- . Volume consommé pour besoin du service : 16 176 m<sup>3</sup>
- . Consommation sans comptage estimée (DECI) : 360 m<sup>3</sup>

### . Rendement du réseau de distribution

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	66.89	71.39	75.95	66.49	75.41

### . Indice linéaire de pertes en réseau

(pertes / longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1.40	1.17	0.95	1.47	0.78

### . Indice linéaire de consommation

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2.83	2.91	2.99	1.96	2.39

## 18. RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1 634 m	450 m	740 m	0 m	5 100

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2023, 5% du réseau a été renouvelé (abandonné). Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans par rapport à la longueur totale de réseau est de **1,55 %**

## D - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 19. TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux sur conduites eau potable	7 190 €		
Pompes - matériel divers (La Dugarié)	37 463 €		
Interconnexion au réseau du secteur de Rivières	2 084 720 €	675 000 €	
		679 800 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 129 373 €</b>	<b>1 354 800 €</b>	

Sur les 1 354 800 € de subventions accordées pour l'interconnexion au réseau du secteur de Rivières, 675 000 € ont été versés en 2023.

#### *. Branchements en plomb*

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous

Branchements	2021	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

### 20. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est indiqué dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

### 21. AMORTISSEMENTS REALISES

Les amortissements réalisés au 31 décembre 2023 sont indiqués dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

## E - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DEC DOMAINE DE L'EAU

### 22. AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Les abandons de créances réalisés en 2023 sont indiqués dans le rapport de synthèse sur les 3 secteurs.

Les aides accordées en 2023 sur le secteur de Vieux sont les suivantes :

	2021	2022	2023
<b>Nombre d'aides accordées (écrêtements ou dégrèvements) *</b>	24	6	8

\* L'écèlement a été instauré par le décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 (conditions particulières d'attribution)

\* Le dégrèvement peut être accordé par le syndicat si l'abonné ne peut bénéficier de l'écèlement.

En 2023, 162 m<sup>3</sup> ont été déduits de la facturation suite à 1 écèlement et 227 m<sup>3</sup> suite à 7 dégrèvements.

**R.P.Q.S. 2023**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE L'EAU POTABLE  
Exercice 2023**



**SYNDICAT MIXTE POUR  
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE  
DU DADOU  
ZA LA PRADE  
81120 REALMONT  
Tel : 05.63.38.16.99**

Référence dossier	RPQS 2023
Auteurs	
Date	Juin 2024

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	5
1.6.	Eaux traitées .....	5
1.6.1.	Production .....	5
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.4.	Autres volumes .....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé.....	8
1.6.6.	<b>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable</b> .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb .....	16
4.2.	Montants financiers .....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

# 1. Caractérisation technique du service



## 1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Dadou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alban, Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Montdragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : 2019  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 2014  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 2018  Non

\* Approbation en assemblée délibérante



## 1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Délégation de Service Public : affermage

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 - Intégration nouveaux équipements (UTEP Teillet) et intégration de la commune de Rayssac  
2 - Abandon de la station de La Bancalié et intégration de la commune d'Alban
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements



## 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **48 176 habitants** au 31/12/2023 (année N-1 = 48 105 habitants)



## 1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **23 644 abonnés** au 31/12/2023 (année N-1 = 23 363 abonnés) dont 9 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Alban	596	597	0,2%
Albi	1062	1082	1,9%
Ambialet	334	336	3,0%
Aussac	129	128	0,8%
Bellegarde-Marsal	334	344	0,9%
Briatexte	1012	1020	0,8%
Brousse	210	213	1,4%
Cabanès	138	141	2,2%
Cambon	953	953	0,0%
Carlus	321	321	0,0%
Cunac	677	692	2,2%
Dénat	424	426	0,5%
Fauch	287	287	0,0%
Fénols	119	122	2,5%

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Florentin	345	355	2,9%
Fréjairolles	671	672	0,1%
Graulhet	1229	1247	1,5%
Laboulbène	81	84	3,7%
Laboutarié	248	258	4,0%
Lacrouzette	929	899	-3,2%
Lamillarié	221	224	1,4%
Lautrec	912	925	1,4%
Le Sequestre	1065	1086	2,0%
Lombers	534	548	2,6%
Missècle	52	52	0,0%
Mont-Roc	152	150	-1,3%
Montdragon	282	282	0,0%
Montfa	201	200	-0,5%
Montpinier	82	84	2,4%
Montredon-Labessonnié	322	324	0,6%
Moulayrès	104	107	2,9%
Mouzieys-Teulet	236	233	-1,3%
Orban	162	169	4,3%
Peyregoux	47	46	2,1%
Poulan-Pouzols	230	229	-0,4%
Puygouzon	1800	1824	1,3%
Rayssac	130	130	0,0%
Réalmont	903	917	1,6%
Roquecourbe	1230	1242	1,0%
Rouffiac	284	282	-0,7%
Saint-André	74	77	4,1%
Saint-Gauzens	356	362	1,7%
Saint-Genest-de-Contest	139	138	-0,7%
Saint-Germier	96	98	2,1%
Saint-Jean-de-Vals	46	47	2,2%
Saint-Julien-du-Puy	220	220	-0,0%
Saliès	366	371	1,4%
Sieurac	116	118	1,7%
Teillet	308	314	1,9%
Terre-de-Bancalié	865	909	5,1%
Terssac	683	715	4,7%
Vénès	378	374	-1,1%
Villefranche d'Albigeois	659	661	0,3%
<b>Total</b>	<b>23 354</b> dont 2 non domestiques	<b>23 635</b> Dont 5 non domestiques	<b>-1,9%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,79 abonnés/km** au 31/12/2023 (année N-1 = 11,71 abonnés/km).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,04 habitants/abonné** au 31/12/2023 (année N-1 = 2,06 habitants/abonné).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **108,67 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2023 (année N-1 = 119,19 m<sup>3</sup>/abonné).

## 1.5. EAUX BRUTES



### 1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **4 444 425 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023 (année N-1 = 4 582 611 m<sup>3</sup>).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice N-1 (m <sup>3</sup> )	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500m <sup>3</sup> /jour	4 577 068	4 444 425	- 2,9%
Prise de la Bancalié	Barrage	0 m <sup>3</sup> /jour	5 543	0	- 100%
Total		25 500 m <sup>3</sup> /jour	4 582 611	4 444 425	- 3,0%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.



### 1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

## 1.6. EAUX TRAITEES



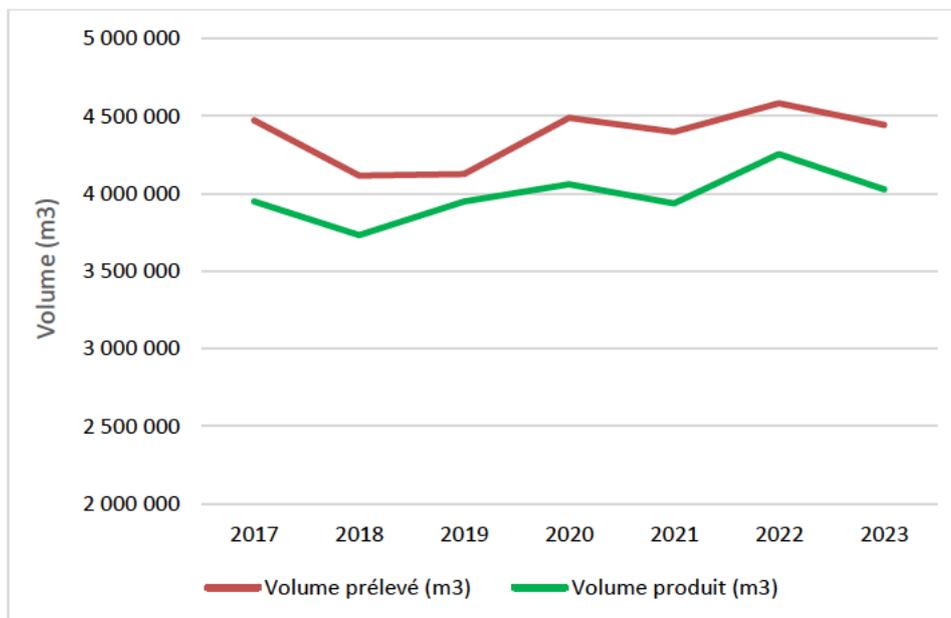
### 1.6.1. PRODUCTION

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Etant donné que les usines de production génèrent des pertes en eaux (lavage des filtres par exemple), le volume produit total diffère du volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice N-1 (m <sup>3</sup> )	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Prise de Rassisse	4 249 725	4 028 760	- 5,2%	50
Prise de La Bancalié	4 980	0	- 100%	50
Total du volume produit (V1)	4 254 705	4 028 760	- 5,3%	



### 1.6.2. ACHATS D'EAUX TRAITEES



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice N-1 (m <sup>3</sup> )	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
Albi	194	145	- 25,3%
Le Fraysse	81 106*	94 053	+ 16,0%
SIVOM Plo du Lac	37 736	33 797	- 10,4%
Syndicat Valence Valderiès	35 039*	25 906	- 26,1%
Castraise des eaux	260	215	- 17,3%
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>154 335</b>	<b>154 116</b>	<b>-0,1%</b>

\* Adhésion Alban : Achats d'eau au Fraysse et au SIAEP de Valence Valderiès

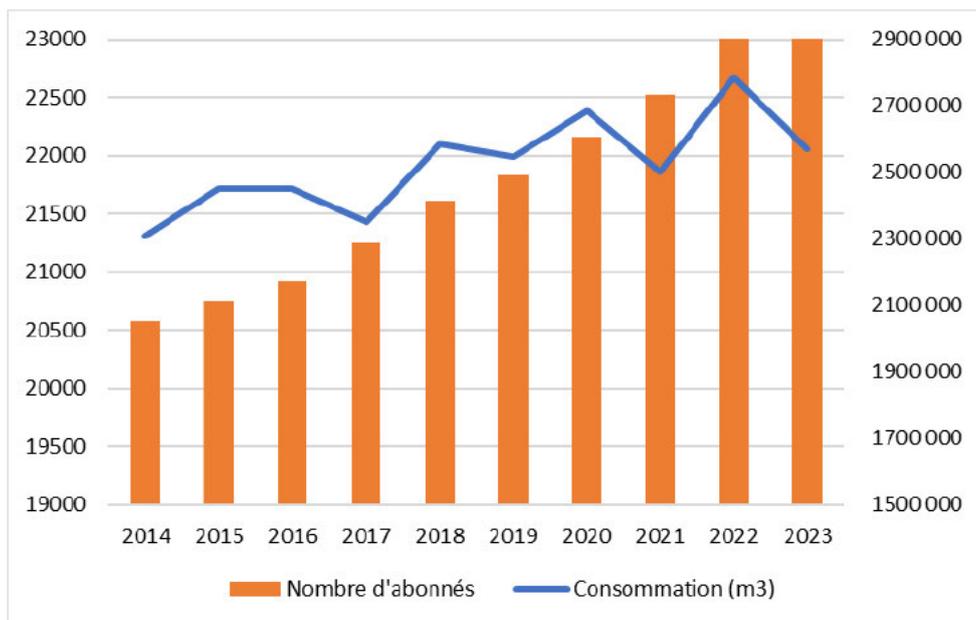


### 1.6.3. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

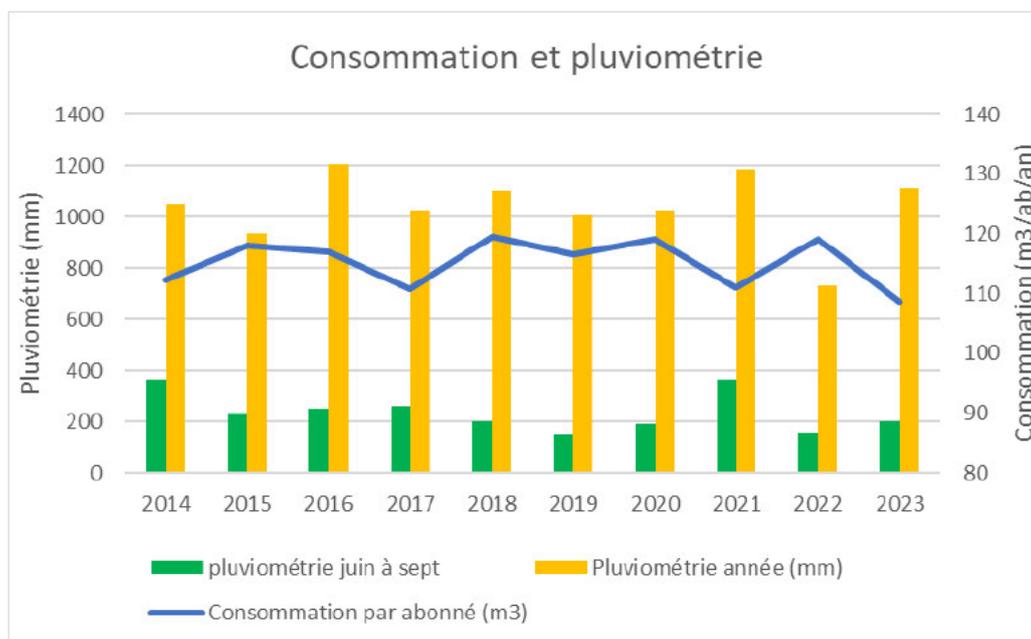
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice N-1 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 784 486	2 569 346	- 7,7%
Abonnés non domestiques	67	98	+ 46,3%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 784 553</b>	<b>2 569 444</b>	<b>-7,73%</b>
PAULINET	24 661	24 428	- 0,9%
GRAULHET	17 423	113 172	+ 549,6%
REALMONT	108 149	105 633	- 2,3%
SAINT-JUERY	65 820	58 053	- 11,8%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	215 058	199 799	- 7,1%
Engagements Rayssac-Cambon	1 842	686	- 62,8%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>432 953</b>	<b>501 771</b>	<b>15,90%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



⇒ Alors que la consommation globale suit une tendance linéaire, le nombre d'abonnés fluctue de façon aléatoire et son augmentation n'est pas proportionnelle à celle de la consommation globale.



⇒ Ces dernières années, excepté en 2017, la corrélation entre consommation globale et pluviométrie semble en toute logique s'observer : moins il pleut, plus on consomme d'eau.

Alors qu'en 2022, la consommation par abonné avait nettement augmenté par rapport à 2021, on observe cette consommation de nouveau diminuer avec une pluviométrie en hausse.



#### 1.6.4. AUTRES VOLUMES

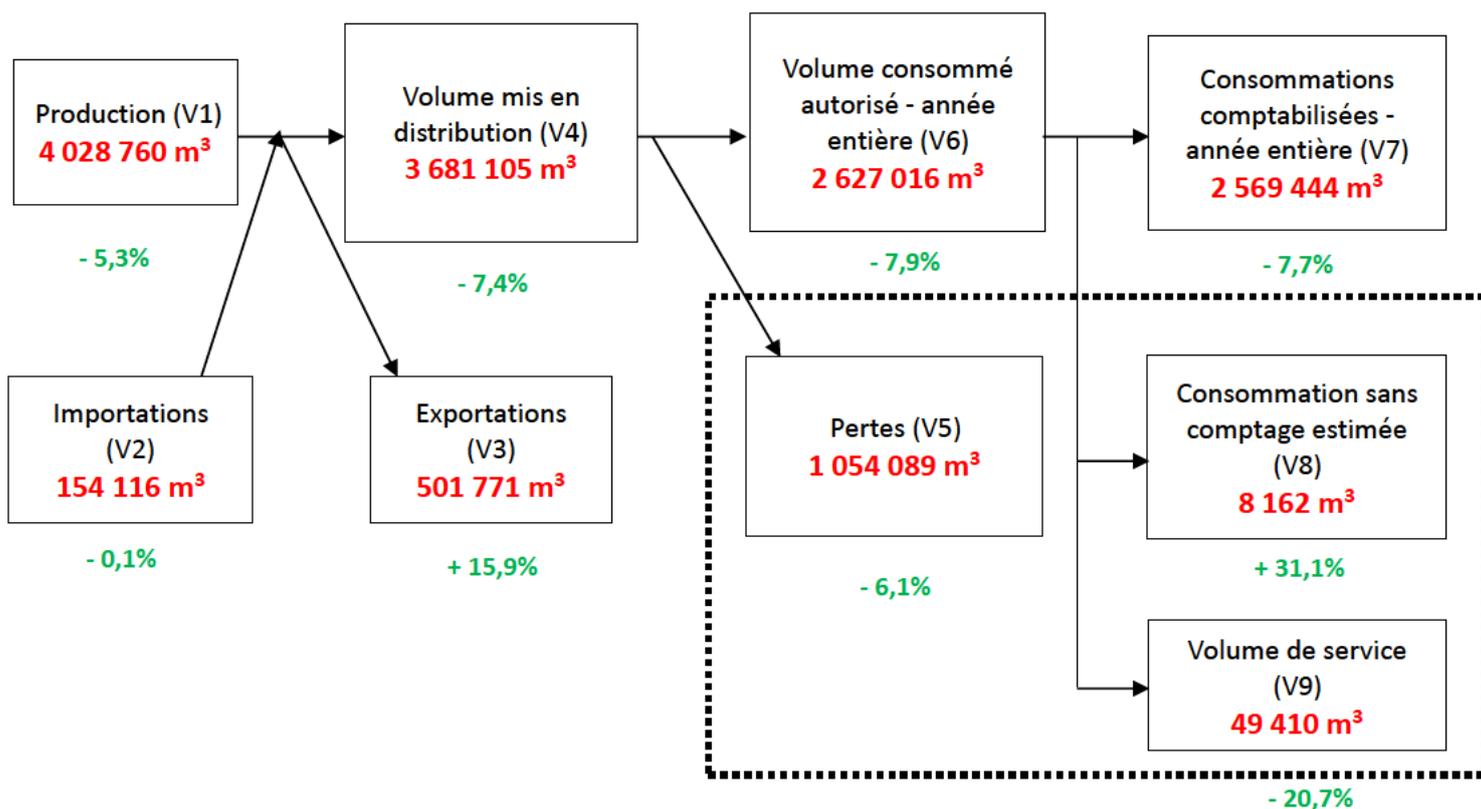
	Exercice N-1 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 226	8 162	31,10%
Volume de service (V9)	62 282	49 410	- 20,70%



#### 1.6.5. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice N-1 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé - année entière (V6)	2 853 061	2 627 016	- 7,9%

#### 1.6.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



#### 1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 006,1 kilomètres** au 31/12/2023 (1 994,6 km au 31 décembre de l'année N-1).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service



### 2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Frais d'accès au service : 95,74 € HT au 01/01/2022 (prix 2022)  
**95,74 € HT** au 01/01/2023 (prix 2023)

Tarifs		Au 01/01/2023 ( <i>PRIX 2022 appliqué jusqu'en mars 2023</i> )	Au 01/01/2024 ( <i>PRIX 2023 appliqué jusqu'en mars 2024</i> )
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	<b>10,00 €</b>
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	<b>80 €</b>
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	<b>164 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,72 €/m <sup>3</sup>	<b>0,74 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement y compris location du compteur	85,74 €	<b>93,76 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,8642 €/m <sup>3</sup>	<b>0,9452 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA	5,50%	5,50%
<b>Redevances</b>			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **25/11/2022**, effective à compter du 01/01/2023, fixant les tarifs du service d'eau potable /

Note : Sur le prix du m<sup>3</sup>, part syndicale à 0,61€ en 2018 :

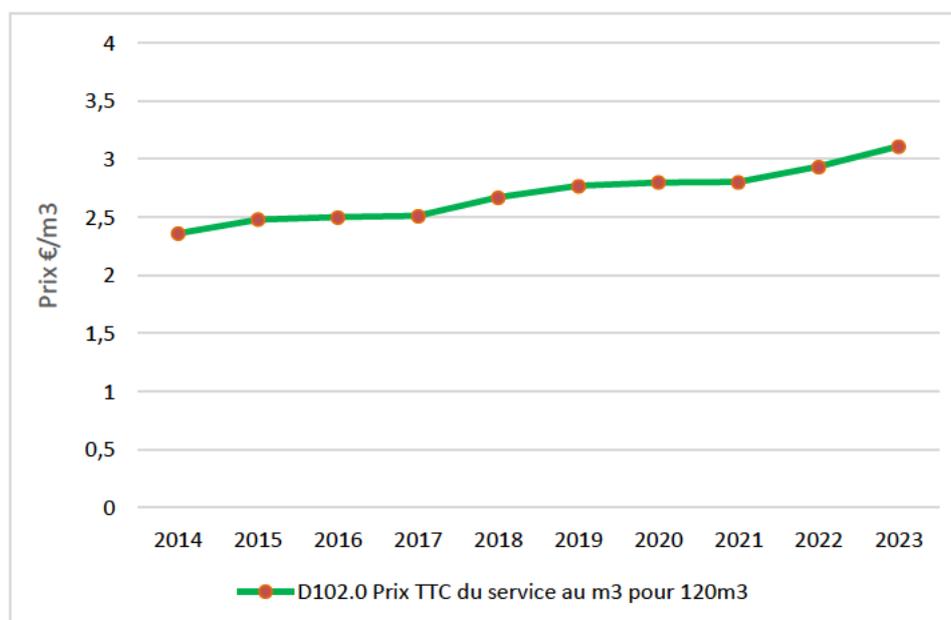
- Augmentation de 5 cents en 2019 ;
- Prix stable de 2019 à 2021 inclus ;
- Augmentation de 6 cents en 2022
- Augmentation de 2 cents en 2023.



## 2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en € <i>(PRIX 2022 appliqué jusqu'en mars 2023)</i>	Au 01/01/2024 en € <i>(PRIX 2023 appliqué jusqu'en mars 2024)</i>	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10	10,00 €	+ 0,0%
Part proportionnelle	86,40	88,80	+ 2,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	96,40	98,80	+ 2,5%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	85,74	93,76 €	+ 9,4%
Part proportionnelle	103,70	113,42	+ 9,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	189,44	207,18	+ 9,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,4	8,4	+ 0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,6	39,6	+ 0,0%
TVA	18,36	19,47	+ 6,0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	66,36	67,47	+ 1,7%
<b>Total</b>	<b>352,20</b>	<b>373,45</b>	<b>+ 6,0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,94</b>	<b>3,11</b>	<b>5,8%</b>



Le prix TTC au m<sup>3</sup> (3,11 € en 2023) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **2 986 756 m<sup>3</sup>/an** (3 135 178 m<sup>3</sup>/an pour l'année N-1).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

*Augmentation en 2023 pour la part syndicale : augmentation du coût des fournitures dans les marchés de renouvellement AEP ainsi que des charges de fonctionnement notamment les assurances et intérêts des emprunts à taux variable.*

*Augmentation sur la part du délégataire selon le coefficient K appliqué suivant la formule du contrat de délégation qui prend en compte l'évolution du coût de la vie depuis le démarrage du contrat.*



### 2.3. RECETTES

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 899 882	2 205 459	+ 16,1%
<i>dont abonnements</i>	233 630	236 440	+ 1,2%
Recette de vente d'eau en gros	129 472	213 070	+ 64,6%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 029 354</b>	<b>2 418 529</b>	<b>+ 19,2%</b>
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	141 507	138 700	- 2,0%
Autres recettes (Production électrique)	292 740	182 158	- 37,8%
<b>Total autres recettes</b>	<b>434 247</b>	<b>320 858</b>	<b>- 26,1%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 463 601</b>	<b>2 739 387</b>	<b>+ 11,2%</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	4 054 344	4 693 837	+ 15,8%
<i>dont abonnements</i>	1 930 951	2 190 515	+ 13,4%
Recette de vente d'eau en gros	199 599	116 374	- 41,7%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>4 253 943 €</b>	<b>4 810 211 €</b>	<b>+ 13,1%</b>
Recettes liées aux travaux	395 927	437 385	+ 10,5%
Autres recettes (préciser)	175 850	201 562	+ 14,6%
<b>Total autres recettes</b>	<b>571 777 €</b>	<b>638 947 €</b>	<b>+ 11,7%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>4 825 720 €</b>	<b>5 449 158 €</b>	<b>+ 12,9%</b>

#### Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **8 188 545€** (7 289 321€ au 31 décembre de l'année précédente).

### 3. Indicateurs de performance



#### 3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses « Eau produite et distribuée »	Nombre de prélèvements réalisés exercice N-1	Nombre de prélèvements non-conformes exercice N-1	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	174	0	171	1
Paramètres physico-chimiques	95	0	145	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice N-1	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	99,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>87</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



#### 3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : 
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice N-1	Exercice 2023
<b>Rendement du réseau</b>	74,5%	<b>74,8%</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) – ILP [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,51	<b>4,27</b>
Volume vendu sur volume mis en distribution ( <b>Rendement primaire</b> ) – V7/V4	70%	<b>69,8%</b>



#### 3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,5 m<sup>3</sup>/j/km** (1,6 pour l'année N-1).

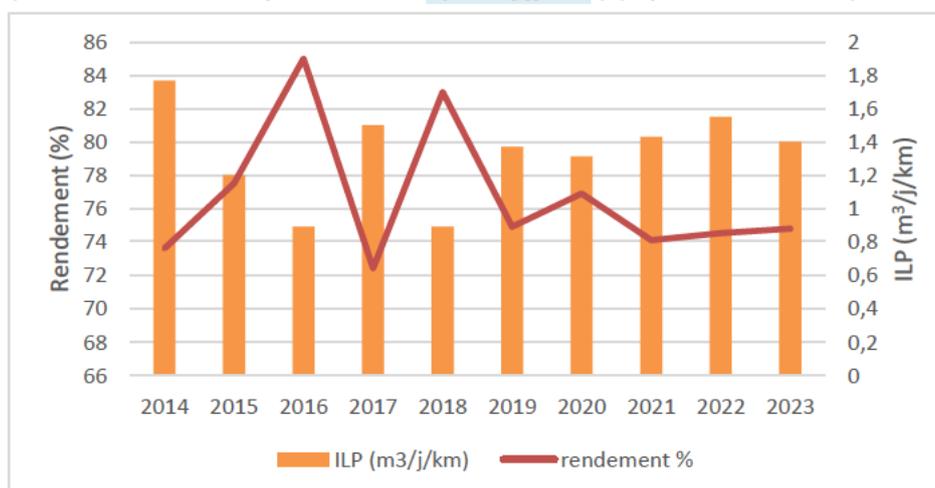


#### 3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1,4 m<sup>3</sup>/j/km** (1,5 pour l'année N-1).





### 3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0	7,8	14	4	3,4

Au cours des 5 dernières années **24,67 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,25 %** (0,2% pour l'année N-1).



### 3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **51,8%** (50% pour l'année N-1).

## 4. Financement des investissements



### 4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice N-1	Exercice 2023
Nombre total des branchements	18 780	18 902
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	23	12
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	12	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	66%	100%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	34%	0%



### 4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice N-1	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 659 057 €	874 229 €
Montants des subventions en €	2 873 956 €	71 995 €
Montants des contributions du budget général en €	2 785 101€	802 234 €



### 4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice N-1	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital	16 816 917,57	16 092 271,37
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	724 646 €
	en intérêts	474 456 €



### 4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **1 612 639 € HT** (1 612 777 € HT pour l'année N-1).



#### 4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants des opérations en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :	
<del>Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet</del>	<del>5 125 400€ HT FAIT</del>
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	
MARCHE LANCÉ EN 2024 « RESEAUX » =	5 009 502 € HT
MARCHE LANCÉ EN 2024 « POMPAGE » =	1 248 156 € HT
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	<i>dont 90 469€ HT</i>



#### 4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP : Programme annuel 2024/25 : ALBAN – Grand 'Rue ROUFFIAC – Route d'Aussac AMBIALET – Renforcement MONTFA – Espace Cavailles TERSSAC – Chemin de Vaysse	2024-2025	800 000€ HT

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



### 5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu **12 demandes d'abandon** de créance.

**2 823 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0011 €/m<sup>3</sup>** pour l'année 2023 (0,0003 €/m<sup>3</sup> pour l'année N-1).



### 5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE N-1	EXERCICE 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 105	<b>48 176</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,94	<b>3,11</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	<b>99,4%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	<b>87</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,5%	<b>74,8%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,64	<b>1,5</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,55	<b>1,4</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2%	<b>0,25%</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	<b>51,8%</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0003 €	<b>0,0011 €</b>